

220C5418
FR0004056851-FS1436

15 décembre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VALNEVA SE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 décembre 2020, complété notamment par un courrier reçu le 15 décembre 2020, la société Polar Capital LLP (16 Palace Street, Londres SW1E 5JD, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 décembre 2020, le seuil de 5% du capital de la société VALNEVA SE et détenir, pour le compte desdits fonds, 4 551 602 actions VALNEVA SE représentant autant de droits de vote, soit 5,004% du capital et 3,81% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VALNEVA SE sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 90 958 062 actions représentant 119 612 132 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.